

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continue,
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION	Paris
ot	Librairie E. LEMARIÉ	et
départements limitrophes	A DAMMARTIN-EN-GOËLE	les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

7 Janvier — Départ de M. Félix Faure pour le Havre, où il doit passer deux jours.

8 Janvier — M. Édouard Foa, de retour de son exploration en Afrique, arrive à Paris, où il est reçu par une délégation de la Société de Géographie, sous la présidence de M. le Myre de Vilers.

— Arton, le condamné des assises de la Seine et de celles de Versailles, est dirigé vers la maison d'arrêt de Melun, où il est appelé à purger sa peine.

9 Janvier — Election sénatoriale dans la Dordogne, M. le Docteur Pozzi, républicain, est élu.

10 Janvier — Ouverture des débats, devant le 1^{er} Conseil de guerre, de l'affaire Mathieu Dreyfus-Esterhazy, — Séance publique annuelle de l'Académie des sciences, et distribution des prix.

11 Janvier — Le 1^{er} Conseil de guerre rend son jugement dans le procès intenté contre le commandant Esterhazy. A l'unanimité, le commandant Esterhazy est acquitté. Ce résultat est accueilli aux cris de « Vive la France ! Vive l'armée ! »

— Ouverture de la Session ordinaire de 1898 à la Chambre des députés. M. Brisson est élu président par 283 voix sur 342 votants.

12 Janvier — Mort de M. Pajot, sénateur inamovible, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

— M. Félix Faure, Président de la République, visite l'asile Schilizzi, rue de Varise, à Auteuil.

— Un incendie d'une extrême violence détruit, à Lyon, les grands magasins de la Société lyonnaise de teinture, impression, apprêt et gaufrage, ainsi que deux autres magasins de soieries non moins importants. Les dégâts sont évalués à trois millions.

12 janvier — L'affaire Dreyfus qu'on aurait pu croire définitivement terminée par suite de l'arrêt du Conseil de guerre présidé par le général de Luxer, se complique encore par la publication d'une lettre de M. Emile Zola, qui provoque à la Chambre une interpellation à laquelle le ministre de la guerre répond avec beaucoup de dignité, au nom de l'armée.

— Election du bureau du Sénat. M. Loubot est élu président par 213 voix sur 222 votants. M. Scheurer-Kestner, l'un des anciens vice-présidents de la Chambre haute, mêlé à la dernière affaire Dreyfus, est délaissé par ses collègues.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

— Dans sa séance du 9 décembre dernier, la Société littéraire et histori-

que de la Brie a reçu comme membre titulaire de la société, M. Albert Melaye, géomètre-expert à Dammartin.

A la même séance, M. Gassies, l'honorable vice-président de la Société a rendu compte de l'intéressante excursion de Dammartin-Nantouillet. et à fait circuler de très belles épreuves photographiques exécutées par lui-même, au cours de cette agréable promenade.

La semaine qui vient de s'écouler a été particulièrement funeste à notre ville. car plusieurs décès successifs sont à signaler; c'est d'abord un brave père de famille de 43 ans, M. Tassart qui laisse une veuve avec trois enfants.

M. Louis Chibon, qui exerçait à Dammartin les délicates fonctions d'agent d'affaires, est décédé dans sa 62^e année; ses obsèques ont eu lieu lundi dernier, au milieu d'une assistance très nombreuse d'amis, qui avaient pour lui une estime particulière et savaient apprécier son caractère loyal et conciliant,

M. Georges Denisot, fils du propriétaire de l'*Hôtel du chemin de fer*, a été ravi à l'affection de ses parents et de ses amis, à la suite d'une maladie inexorable qui l'a entraîné dans la tombe, à l'âge de 49 ans. Une foule énorme se pressait vendredi dernier à la cérémonie funèbre, donnant par cette imposante manifestation une preuve de la large part que prenait la population à ce deuil particulièrement cruel pour ses parents dont il était le fils unique.

LE MESNIL-AMELOT

Nous croyons devoir informer la personne qui nous demande d'insérer comme réponse à la lettre de M. Labour à M. le Maire du Mesnil-Amelot, un en-

tre-filet découpé dans un journal local, que nous n'entendons nullement entrer dans cette voie, attendu que si dans notre journal, nous luttons quelquefois pour des questions de principe, en commentant ou même en critiquant les actes de nos représentants, il n'est jamais entré dans notre pensée de faire de la polémique de rancune en nous en prenant à leur personne.

— On nous écrit du Mesnil-Amelot.

Le nommé Degrain, marchand ambulat sans domicile, qui, le 28 décembre dernier a brisé tous les carreaux de la devanture de la charcuterie Jeannest, ainsi que ceux de la porte du poste où il avait été enfermé, a été condamné à l'audience supplémentaire du tribunal correctionnel de Meaux, du 3 Janvier dernier, à trois mois de prison.

Cet individu qui s'était aussi permis d'insulter le garde-champêtre Landrieux, a déjà eu maille à partir avec dame justice pour une peine de six mois de prison.

MORTEFONTAINE

Le *Journal de Senlis* publie la note suivante à laquelle nous nous associons de grand cœur :

C'est avec un réel plaisir que nous apprenons la nomination au grade de chevalier du Mérite agricole de M. Adolphe Chantrier, adjoint au maire de Mortefontaine.

M. Chantrier est un de nos plus distingués horticulteurs et ses pépinières peuvent être données comme modèles dans toute la région.

Il a obtenu toute une série de hautes récompenses en France et même à l'étranger, où il a contribué à faire connaître et estimer la culture française

NANTOUILLET

Procès-verbal a été dressé contre le nommé Gagneux, charretier à Nantouillet, pour avoir frappé le jeune Adrien Desposte, âgé de 12 ans, habitant la même commune.

Le 5 janvier, dans l'après-midi, cet homme, sous prétexte que le petit Adrien Desposte avait frappé son fils, s'est livré à des voies de fait sur la personne de cet enfant. Il lui a donné plusieurs coups de poing, dont l'un au-dessous de l'œil droit. Adrien Desposte se plaint de ressentir des douleurs internes.

Gagneux aurait dit, assure-t-on, qu'il recommencerait à la première occasion son acte répréhensible. Nous aimons à croire qu'il se vante..... un peu fort.

(Echo de la Brie)

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Lundi dernier au cours d'une discussion entre les deux frères Varin, âgés de 30 à 35 ans, braconniers l'un et l'autre, le cadet déchargea brusquement son fusil sur l'aîné.

Celui-ci atteint au-dessous de l'aiselle, s'affaissa dans une mare de sang. Le meurtrier s'enfuit chez lui, pendant qu'on allait avertir les gendarmes.

Quand ceux-ci arrivèrent, il se laissa arrêter sans résistance en disant : Vous avez bien fait de venir, j'allais me jeter sous un train. »

Le parquet, prévenu, se transporta sur les lieux pour procéder aux constatations d'usages et commencer une enquête sur place, malheureusement la scène s'était passée sans témoins et la victime était trop gravement atteinte pour pouvoir être interrogée.

Le meurtrier est célibataire; son frère, au contraire est marié et père de deux enfants.

L'état du malheureux est très grave.

Varin cadet a été conduit à Senlis et incarcéré.

C'est le cousin du fameux Varin, dit Capitaine, qui, il n'y a pas longtemps, a tenté d'assassiner une femme à coups de fusil près de Vaumoise et qui attend sa comparution devant la cour d'assises de l'Aisne.

On voit que ces procédés tiennent de famille.

(Journal de Senlis)

TIRAGE AU SORT

Classe de 1897

Dammartin-en-Goële, le mardi 25 janvier, à 2 heures du soir,

Claye-Souilly, le jeudi, 27 janvier à 2 heures du soir.

POLICE CORRECTIONNELLE

DE MEAUX

Audience du 26 Novembre 1897

Saint-Soupplets. — Boutellier Gustave, âgé de 46 ans, originaire de Langres, est inculpé de mendicité et de vagabondage.

Depuis le 30 novembre dernier, le malheureux n'a trouvé à s'occuper nulle part.

— J'ai été obligé de mendier, dit-il. Je ne pouvais pourtant pas manger les cailloux qui sont sur la route. Si vous voulez me procurer de l'ouvrage, je travaillerai.

6 jours de prison avec application de la loi Béranger. Et après ?

Mauregard. — Un repris de justice, nommé Mahé Joseph, âgé de 28 ans, était condamné par défaut, vers la fin de l'année dernière, à 6 mois de prison et 2 ans d'interdiction de séjour;



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice : 12088

CB : 10449

SHAS



0 000000 104494

pour coups envers le garde particulier Menuset, auquel il en voulait depuis longtemps.

Mahé, qui avait quitté la contrée, fut retrouvé et appréhendé. Comme il fallait s'y attendre, il forme opposition au jugement, se prétendant aussi doux qu'un agneau et incapable de faire du mal à un garde.

— C'est plutôt moi qui ai reçu des coups, dit-il.

Mais le tribunal jugeant qu'il n'avait pas été sévère la première fois lui inflige 8 mois de prison et porte l'interdiction de séjour à 5 ans.

— Merci, monsieur le Procureur, s'écrie-t-il, je rappelle.

Annet. — Deux Suisses se nommant Thorimbet Joseph, 50 ans, et Bardout Emile, 25 ans, faisaient dernièrement une partie de billard chez un *bistro* de la localité, quand survint le nommé Duval Jules, âgé de 34 ans, qui voulut leur montrer à jouer. Les deux Suisses l'envoyèrent promener. Une querelle s'éleva qui fut bientôt suivie de coups de poing.

16 fr. d'amende à Duval et à Thorimbet, et 5 fr. seulement à Bardout.

Saint-Palhus. — Juste Jules, âgé de 35 ans, déjà douze fois condamné, comparait pour chasse à l'aide de collets.

Comme c'est un délit qui lui est habituel, il fera 3 mois de prison et paiera 200 fr. d'amende, (*Indépendant*)

A PROPOS DU CHEMIN DE FER

M. Edmond Labour, Conseiller d'arrondissement du canton de Dammar-tin nous adresse la lettre suivante :

Paris, le 13 Janvier 1898

Monsieur le Directeur,

Vous n'êtes pas sans ignorer que la loi accorde un droit de réponse à la personne attaquée dans un journal.

Violemment pris à parti par M. Brazillier dans un article de votre journal

du 26 Décembre 1897, j'allais user de ce droit de réponse, lorsque je reçus plusieurs lettres de M. Brazillier dont l'une m'annonçait la publication dans les journaux de l'arrondissement d'un article intitulé *Loyale explication* dont il m'envoyait la copie, en ajoutant qu'il me serait loisible de le faire publier dans l'*Indépendant*.

Quel a été mon étonnement en ouvrant votre *Petite Gazette* du Dimanche 9 Janvier d'y lire un article tout différent, bien que le titre soit resté le même de *Loyale Explication*.

Je laisserai à vos lecteurs, le soin de juger cette manière de procéder.

Mais je vous prie d'insérer, conformément à la loi, l'article ci-joint de M. Brazillier sans en retrancher un mot.

Ce sera pour moi la meilleure manière d'user de mon droit de réponse.

Veuillez agréer, etc.

EDMOND LABOUR

M. Edmond Labour nous connaît assez pour savoir, qu'en règle générale, nous nous efforçons d'apporter dans notre ligne de conduite aussi bien que dans nos écrits toute la modération et toute la courtoisie désirables. et qu'aussi nous n'avançons que des faits que nous avons lieu de croire rigoureusement exacts.

Lorsque dans le courant du mois de décembre dernier, nous avons reçu avec prière de le publier, l'article de M. Brazillier, ayant pour titre : *Quelques Réflexions*, nous avons été quelque peu contrarié de le voir conçu dans des termes qui dépassaient sensiblement l'allure que jusque-là, nous avions donnée à notre campagne en faveur du projet de chemin de fer qui nous intéresse à un si haut degré, mais, comme en résumé cet article était la manifestation d'un légitime mécontentement, que sous peine d'être accusé de partialité, nous ne pouvions

faire autrement de porter à la connaissance du public ; nous l'avons inséré dans la *Petite Gazette* du 26 décembre persuadé que nous étions d'accomplir un devoir professionnel.

Nous avons lieu d'être surpris qu'après tout le bruit fait par l'*Indépendant* autour de cette affaire, M. Edmond Labour éprouve encore le besoin d'avoir recours à une pareille injonction pour nous faire rééditer un texte qu'il trouve mieux à sa convenance.

LES TOMBES DU PANTHÉON

Dans l'histoire, l'un des principaux titres de M. Ernest Hamel, qu'on a enterré lundi, sera d'avoir définitivement résolu le problème — resté mystérieux plus d'un demi-siècle — des sépultures de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, et on ne manquera pas de signaler cette douloureuse coïncidence qui fait que, à quelques jours d'intervalle, la tombe se referme sur le corps de l'érudite qui, si peu de temps auparavant, venait d'entr'ouvrir les cercueils des deux grands philosophes du dix-huitième siècle.

En attendant que cela devienne de l'histoire écrite, cela est déjà devenu de l'histoire parlée ou du moins de cette histoire sur place que les gardiens de palais nationaux et de châteaux historiques débitent en brefs chapitres à l'usage des caravanes de visiteurs.

Le gardien des caveaux du Panthéon, depuis les intéressantes recherches qui y furent effectuées, a inséré dans son invariable boniment, une courte relation de cette constatation, relation dont les termes, trop nouveaux encore, sont imprécis et invariables, mais ne tarderont pas à prendre leur forme *ne varietur* dans le bloc du long monologue débité dix fois par jour de la même voix et avec

les mêmes inflexions, depuis les « douze marches à descendre » jusqu'au « c'est ici que la visite est terminée ».

Suivons donc les quelques visiteurs qui ont eu soin de se munir d'une carte « délivrée sur demande écrite adressée à la direction des beaux-arts ».

Sa grande lanterne carrée à la main le gardien nous précède et, en quelques pas, pour sa première station, il s'arrête devant une barrière en bois à droite de laquelle on voit, dans le mur, une porte que traverse à la place de la serrure un large scellé de papier blanc.

Le gardien s'appuie contre la barrière et, d'une voix militaire, grave mais lente et comme ennuyée, il commence : « Derrière cette porte, à droite, repose le corps de Jean-Jacques Rousseau, célèbre philosophe du dix-huitième siècle... On n'entre pas on n'entrera pas avant qu'on ait construit le sarcophage en marbre qu'on doit construire... parce que actuellement c'est un sarcophage en bois : il est retourné sens dessus dessous... parce qu'on disait que Jean-Jacques Rousseau n'y était pas — alors le 18 décembre 1897 une commission est venue vérifier — il y est... ça c'est passé devant toute la presse, comme ça on ne pourra pas dire après ça qu'il n'y est pas... »

Pendant que les visiteurs s'attardent à regarder cette porte derrière laquelle on est sûr maintenant qu'il y a quelque chose, le gardien se dirige vers la face opposée du souterrain, devant une nouvelle barrière, derrière laquelle aussi une porte scellée de papier blanc, et plus bref, cette fois, le cicérone se contente de dire : « Voltaire, célèbre philosophe du dix huitième siècle — il y est aussi... »

Mais avant de s'en aller, il explique « Parce qu'on a fait d'une pierre deux

coups : pendant qu'on était en train de voir si Jean-Jacques Rousseau était là, on en a profité pour voir si Voltaire y était aussi... Justement celui qui a eu cette idée-là et qui dirigeait tout, il est mort hier... Cela ne lui a pas porté bonheur d'ouvrir des cercueils.»

Contrairement à ce qu'on pouvait supposer, cette réflexion n'implique aucun blâme des recherches poursuivies; au contraire, le gardien se confie à un visiteur et lui dit : « Voyez-vous moi, je suis bien content qu'on ait fait ça... au moins maintenant je suis sûr de ce que j'annonce au public... tandis qu'avant... Pour Jean-Jacques Rousseau pourtant, malgré tout ce qu'on disait, j'étais bien sûr qu'il était là : faut vous dire qu'avant d'être ici, j'ai été à même de lire pas mal; notamment j'ai été bibliothécaire de l'Ecole normale... de l'Ecole normale des arts et métiers de Chalons, j'avais vu qu'on disait que Jean-Jacques Rousseau avait été enlevé du Panthéon en 1816, puis j'avais vu qu'en 1830 on avait contrôlé qu'il y était encore... alors? Mais ça ne fait rien, ça vaut mieux tout de même, comme ça on est sûr... »

Et en secouant la tête, le gardien reprend sa lanterne et la visite continue; le reste a été trop de fois décrit pour que nous y revenions : c'est toujours « le caveau du maréchal Lannes où on n'entre pas, parce qu'il y a le prie-Dieu de Mme Carnot » puis « le caveau le plus tragique du Panthéon... celui de Lazare Carnot, Sadi-Carnot, La Tour d'Auvergne, Marceau, Baudin... qu'on appelle les victimes de la patrie, parce que tous sont morts tués ou assassinés, sauf Lazare Carnot qui est mort en exil sur la terre étrangère ».

Tout ce qu'il y a de nouveau peut-être dans la visite, c'est que sous la voûte aux échos, le gardien se con-

tente de dire, en détachant les syllabes: « C'est ici le célèbre écho du Panthéon. Voyez, on dirait que quelqu'un répète tout ce qu'on dit.. Autrefois il y avait un tambour... Quand on tapait dessus on aurait dit un coup de canon... mais ça faisait trop de bruit, y avait des dames qui, se trouvaient mal, des enfants qui criaient, puis ce n'était pas convenable... alors le ministre a fait enlever le tambour.»

(Eclair)

MOUSSY-LE-VIEUX

*L'église et les Sépultures
des anciens Seigneurs de Moussy
Suite (*)*

Le 28 Ventose an 3, la municipalité recevait communication de la lettre suivante :

Le représentant du peuple en mission dans les départements avoisinant Paris au citoyen agent national du district de Meaux.

« Je réponds, citoyen, à tes lettres du 23 et du 26 de ce mois, relativement à l'exercice des cultes dans les anciennes églises et particulièrement à ce qui s'est passé à Mareuil. »

« Il n'est pas douteux qu'il y a eu infraction de la loi du trois de ce mois lorsqu'on a dit la messe et chanté vèpres dans la ci-devant église de Mareuil. Il faut seulement lire cette loi pour s'en convaincre. La République ne fournit aucun local; elle défend donc par là, pour l'exercice des cultes l'usage des domaines nationaux, et conséquemment des églises qui en font partie. Il faut donc que tu fasses prendre des mesures pour que les municipalités empêchent que ces édifices servent à l'usage auquel on les a employés à Mareuil. La municipalité de cette commune est répréhensible, ainsi que ceux des citoyens qui ont formé une

réunion dans un lieu qui, appartenant à tous, n'est à la disposition d'aucune section particulière du peuple français. Les mesures à prendre en pareil cas paraissent être celles que les lois désignent contre ceux qui provoquent la violation des lois et qui, chargés de leur stricte exécution, fléchissent et ne remplissent pas les devoirs que leurs fonctions leur imposent. »

« Les opinions, sur quelques objets qu'elles portent sont le patrimoine de celui qui les a, mais leur manifestation est et doit être subordonnée aux règles prescrites par les lois et à la police générale d'un état. »

Le 9 Germinal suivant, dans une réunion des maire, officiers municipaux, agent national et des habitants de la commune, dûment convoqués au son de la cloche, au lieu et en la manière accoutumée, se présenta le citoyen Claude Louis Duchesne, ci-devant ministre du culte catholique et secrétaire greffier de cette commune, « lequel après avoir exposé qu'il ne s'était déterminé le dix ventose an 2 de la République, à la cessation et abdication de ses fonctions que par mesure de sûreté générale, parce que tous les jours on enlevait de ses confrères voisins pour les traduire dans des maisons de détention : que cette crainte capable d'ébranler un homme constant, avait été la cause de sa retraite mais qu'aujourd'hui, que la liberté des cultes étant proclamée solennellement, il était dans l'intention de reprendre ses fonctions, si c'était le vœu de la commune de se prononcer pour l'exercice du culte catholique en se conformant aux lois, et qu'il protestait formellement contre tout ce qui pouvait être réputé suites, séquences et effets des dites cessation et abdication, désavouant expressé-

ment et retractant tous actes y relatifs. »

Le même jour, les citoyens Jacques Francard et Louis Henri Debout furent désignés comme commissaires chargés de présenter la pétition signée des citoyens de Moussy-le-Vieux, demandant le libre usage de l'église de ce lieu.

A suivre (E. L.)

(*) Voir le numéro 357, de la Petite Gazette.

MILLIARDS

On entend parler de millions et de milliards par des gens qui ne se rendent aucun compte de l'importance de ces chiffres. Cela nous amène, dit la « Science française », à poser la question suivante: *Combien y a-t-il de milliards de minutes écoulées depuis l'ère chrétienne.*

Nous allons peut-être étonner quelques personnes en disant que le premier milliard de minutes écoulées depuis l'ère chrétienne ne sera atteint que le 13 avril 1902, à 10 heures 50 du matin. Si la France avait mis de côté une pièce de 5 fr. toutes les minutes, depuis la naissance du Christ, elle n'aurait pas eu, en 1871, de quoi faire face à l'indemnité de guerre de cinq milliards payés à l'Allemagne.

On voit, par cet exemple frappant qu'il ne faut pas trop jongler avec les milliards.

Petits trous pas chers :

— Monsieur l'hôtelier, vous voudrez bien me faire ma note. Je pars.

— Comment, vous nous quittez déjà?

— Sûr! On mène une vie de chien ici...

Oh! monsieur!

— La preuve, c'est que je suis plein de puces.

Étude de M^e FAUVEL, notaire à Dammartin
Succ^r de M^e Dangoise.

Important Matériel Agricole ET SEPT CHEVAUX

A Vendre aux Enchères Publiques,
Pour cause de départ.

à MAUREGARD, en la ferme de
M. Roche.

Par le ministère de M^e Fauvel

LE DIMANCHE 23 JANVIER 1898.
A MIDI PRÉCIS

COMPTOIR SPÉCIAL DE VENTE de VINS DE LA GIRONDE E. VINGENT

Dépositaire à DAMMARTIN
Prix très avantageux
par suite de la vente directe du producteur
au consommateur.

A LOUER

Jouissance Immédiate

Vastes bâtiments à usage de Pension,
situés au centre de la ville de Dam-
martin-en-Gotie, ligne de Soissons.
S'adresser à l'Économe de l'Hospice

ACHILLE OFFROY

à DAMMARTIN (Seine-et-Marne)

BICYCLETTES, TANDEMS
et fauteuils roulants PEUGEOT

PEUGEOT La grande Marque Nationale
en vue de se mettre à la por-
tée de tous les acheteurs vient de créer une
bicyclette routière absolument garantie com-
me solidité, rigidité, et contre tout vice de
construction pouvant porter le poids de
110 Kil. sur toutes routes.

Cette machine munie de pneus Jackson
pur para 1897 est offerte à MM. les amateurs
au prix de 280 francs.

Plaque d'identité, grelot et accessoires
compris.

CHARBONS DE TOUTES PROVENANCES
OKES des Sociétés du Nord et de l'Est
ANTHRACITES

FORGES LAVÉES de Premier Choix
Briquettes pleines & perforées
Grilles en fer — Meubles de Jardin

GROS — 1/2 GROS

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

en tous genres
depuis 0 fr. 20 la ligne

Chantier-Docks de la Gare de DAMMARTIN-JUILLY

L. DESCHAMPS

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER (es 100^{ks})

Grosse Gailletterie française, 1/2 gras
sans fumée, 1^{re} qualité 3.50

Grosse Houille Charleroi, 1/2 gras,
sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros
morceaux sans aucune fine) 3.80

Gailletin de même qualité. 4 »

Têtes de moineaux lavées, 1^{re} qual. 3.70

Boulets ovoïdes p^r chauffage économ. 3 »

Anthracite anglais, 1^{re} qualité. . . 5.50

Charbon de forge (noisettes). 2.80

Coke de gaz n^o 0. l'hectol. 1.60

Charbon industriel et Briquettes
depuis 21 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de
1,000 kil. au chan-
tier, donne droit à un joli dessous-de-plat
à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif
et préservant la nappe de toile cirée.

Sable de rivière, Caillou, Meulière,

Gravier et Mignonnette pour jardins

Briques blanches, rouges et réfractaires.

Chaux vive et Chaux hydraulique.

Ciments et Tuyaux en grès.

Tuiles, Poteries, Chaperons de murs

Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).
Fers de tous les profils.

Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb

Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux

Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet.

Pelles acier fondu, bout trempé. . . 1.10

Bêches, Louchets, 1^{re} qual. garant. 4 »

Fourches à cailloux, 9 dents 7.50

Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . 2.75

Fourches à bêcher, 4 dents. 3.80

1^{re} 65 1^{re} 80 2^{re} 10

Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75

— — 3 dents 1.90 2 » 2.20

Rateaux, Poulies de puits. Boulons

Seaux solides, tôle galvanisée. 1.60

Seaux d'écurie, — — 3.25

Arrosoirs, Lessiveuses

Tuyaux, Gueules-de-loup

Bois de construction : Chêne et Sapin

Planches brutes et rabotées. Moulures

Planches de Lorraine, 2^e choix, la p. 2.10

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur Gérant · F. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié à Dammartin